



COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DE L'AMI CPIER 2023

Le 26/10/2022

« TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET VALORISATION ECONOMIQUE » PAR LA
REGION ÎLE-DE-FRANCE, LA REGION NORMANDIE, LA DELEGATION
INTERMINISTERIELLE AU DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE
ET L'ADEME

Dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) de la Vallée de la Seine, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Transition Écologique et Valorisation Économique », a pour objet de soutenir des projets interrégionaux - études, expérimentations, démonstrateurs et projets d'aide au changement de comportement - mis en œuvre sur le territoire de la Vallée de la Seine. L'édition 2023 est ouverte jusqu'au 1^{er} mars 2023.

[Soutenir la transition écologique de la Vallée de la Seine, territoire économique de premier plan](#)

Les enjeux de transition écologique font partie des priorités du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) de la Vallée de la Seine, dispositif innovant qui a pour objectif de développer les synergies entre acteurs de la Vallée de la Seine et de tirer le meilleur parti économique et environnemental de ce territoire.

Associant l'État, l'ADEME (Directions régionales Ile-de-France et Normandie), la Région Île-de-France et la Région Normandie, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Transition Écologique et Valorisation Économique » a pour objectif d'appuyer les acteurs du territoire sur ce sujet et de soutenir l'émergence de projets interrégionaux innovants.

L'AMI repose sur cinq axes d'intervention prioritaires :

- La transition vers une économie circulaire plus vertueuse en gestion des ressources naturelles ;
- La transition vers des solutions durables pour la mobilité des personnes et des marchandises ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La transition écologique des industries présentes sur le territoire ;
- L'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires.

L'édition 2023 de l'AMI s'adresse à tous les types d'acteurs de la Vallée de la Seine dont les projets bénéficient à l'ensemble de ce territoire et consolident la coopération entre les acteurs normands et franciliens.

Modalités de candidature et calendrier :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221017/appele-a-manifestations-dinteret-transition-ecologique-valorisation>

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)